



RECU EN PREFECTURE

Le 06 octobre 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230925-D00723710-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Publié le : 10/10/2023

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 septembre 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 18 septembre 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à l'hôtel de Ville : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 3), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 4), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO (à compter de la question n° 4), Mme Sadia GHARET (à compter de la question n° 31), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 4), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 5), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 3), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 3), Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 4), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire : Mme Elise AEBISCHER,

Étaient absents : Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR,

Procurations de vote : Mme Julie CHETTOUH à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Lorine GAGLIOLO à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 30 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, M. Yannick POUJET à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 3 incluse)

OBJET : 3 - Subvention exceptionnelle à l'association des Pompiers d'urgence internationale (PUI)

Délibération n° 2023/007237

Subvention exceptionnelle à l'association des Pompiers d'urgence internationale (PUI)

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 € à l'association des Pompiers d'urgence internationale (PUI) pour soutenir l'aide humanitaire au Maroc suite au tremblement de terre du 8 septembre 2023 et les inondations en Lybie du 16 septembre 2023.

I. Contexte

Un séisme de magnitude de 6,8 à 7,2 a secoué le sud-ouest de la région de Marrakech-Safi, le Haut Atlas et les provinces d'Al Haouz, au Maroc dans la soirée du vendredi 08 septembre 2023. Une semaine après la catastrophe, on dénombrait déjà près de 3000 victimes et également plus de 5500 blessés et de nombreux sans-abri. Habitations, écoles (530 concernées), voiries, électricité, communication,... les dégâts matériels sont considérables.

Dans la nuit du dimanche 10 au lundi 11 septembre 2023, la tempête Daniel a provoqué des pluies torrentielles en Lybie dont notamment une rupture de deux barrages en amont de Derna, une ville de 100 000 habitants, provoquant une crue soudaine qui a dévasté plusieurs quartiers. Le Bureau de coordination des affaires humanitaires des Nations unies (Ocha) a rapporté, samedi 16 septembre, qu'au moins 11 300 personnes étaient mortes dans la ville de Derna, et 170 ailleurs dans l'est du pays, et qu'environ 10 100 habitants étaient portés disparus.

II. Proposition de subvention

La Ville de Besançon, par ses valeurs de solidarité, souhaite apporter son *soutien aux peuples marocains et libyens face à ces catastrophes naturelles*.

C'est dans ce cadre, qu'il est proposé d'attribuer **une subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'association des Pompiers d'urgence internationale (PUI)**.

Cette ONG française de solidarité internationale, créée en 2004, porte secours aux populations dans des situations de catastrophes naturelles ou humanitaires. Elle a dernièrement apporté secours à la Turquie lors du dernier séisme. En 2010, PUI est la première équipe de secours française reconnue et classifiée par l'ONU. L'association poursuit trois missions principales :

- porter secours aux populations les plus vulnérables dans des situations de crise en suscitant l'engagement volontaire et bénévole de professionnels du secours d'urgence,
- renforcer les dispositifs de sécurité civile des pays émergents,
- développer une culture du risque et sensibiliser la population en matière de risques naturels.

En cas d'accord, la dépense sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.020.6574.0022182.47082.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'association Pompiers d'urgence internationale (PUI).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' with a horizontal line through it, and a long horizontal stroke extending to the left.

Mme Elise AEBISCHER,
Adjointe

Pour extrait conforme,
La Maire,

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping 'A' shape with a long horizontal line extending to the right.

Anne VIGNOT